Accusé de réception - Ministère de l'intérieur Envoi préfecture le 20/12/2024 Retour préfecture le 20/12/2024 Publié le 20/12/2024 Acte certifié exécutoire



Extrait du Registre des Délibérations Conseil d'Administration Séance du vendredi 20 décembre 2024

Date de la convocation : lundi 16 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

## Étaient présents :

Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Françoise MARTEEL, Mme Marie SALESSES, M. Frédéric DAVAN, M. Jean-Bernard CASENAVE, Mme Marie-Chantal GORDON, M. Alain LAPEYRE, Mme Josy POUEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, Mme Gisèle FERRARIS, M. Henri JOUANTEGUY

## Étai(en)t représenté(e)s :

M. François BAYROU (donne pouvoir à B. JOUHANDEAUX), Mme Marie-Laure MESTELAN (donne pouvoir à M. SALESSES), M Michel FOLLIOT (donne pouvoir à A. LAPEYRE), M. Philippe MAENNEL (donne pouvoir à F. MARTEEL)

## Étai(en)t excusé(es) :

M. Jérôme MARBOT, Mme Fabienne CARA

Secrétaire de séance : Anne CARASSUS

----

### N° 20 Permanences InfoDroits

<u>Rapporteur</u>: Mme Béatrice JOUHANDEAUX Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du pilotage de la Plateforme Régionale d'Orientation des réfugiés, l'association InfoDroits déploie des permanences d'information et d'accompagnement juridique sur le droit des étrangers dans les structures accueillant du public.

Le CCAS reçoit un public migrant à différents moments de son parcours. Dans le cadre des entretiens sociaux, les professionnels sont amenés à informer les personnes de leurs droits et à les orienter.

Compte tenu de la complexité du droit des étrangers, il vous est proposé de faire appel à l'association InfoDroits qui détient des compétences en la matière et qui mettra ses connaissances

à disposition des professionnels et du public.

InfoDroits mettra gratuitement en place des permanences avec des juristes sur le droit des étrangers au rythme de 2 fois par mois au sein du CCAS, selon les conditions fixées par la convention ci-annexée.

Le coût de l'adhésion à cette association s'élève à 30 € pour l'année 2025.

# Il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'adhérer à l'association InfoDroits selon les conditions précitées ;
- 2. Approuver les termes de la convention ci-annexée à intervenir avec l'association InfoDroits pour l'année 2025 ;
- 3. Autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention ci-annexée.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,